

Osez le Féminisme!

www.osezlefeminisme.fr – n° 51 – avril 2019

EDITO

L'année 2019 a forcément une importance toute particulière pour l'association Osez le Féminisme ! L'association fête ses 10 ans, ce sera l'occasion de valoriser notre matrimoine dans le prochain journal, et de faire la fête au mois de juin !

Mais il reste tant à faire...Le début d'année a ainsi été bien chargé pour les militantes : organiser partout en France et en la Suisse des événements pour le 8 mars, lancer une grande campagne sur la santé des femmes et des filles #ANotreSantee, ou encore renforcer la visibilité lesbienne à l'occasion du 26 avril en réclamant la PMA pour toutes... PMA une nouvelle fois annoncée et encore repoussée pour cet été. Que dire encore de la hausse des féminicides et de l'inaction des pouvoirs publics, face à ce risque de mort ?

C'est le terrible rappel que sans nous, sans la mobilisation de toutes les militantes féministes, l'égalité n'avancera pas, nos droits ne seront pas acquis, et les femmes ne seront pas protégées.



1 ADHÉSION

50 euros > Adhésion de soutien
30 euros > Adhésion standard
20 euros > Adhésion prix réduit

EN 2019 : RÉADHÉRER À OSEZ LE FÉMINISME C'EST :

Un soutien à nos ACTIONS FÉMINISTES pour l'abolition du patriarcat !
La garantie de recevoir 4 JOURNAUX FÉMINISTES de 12 pages par an !

QUI SOMMES-NOUS ?

Parce que nous considérons que l'émancipation de toutes et tous passe par l'égalité, nous nous rassemblons, femmes et hommes, militantes et militants aux expériences diverses, pour prendre part au combat féministe. Violences, discriminations, dominations, oppressions, nous en avons assez. Nous affirmons les valeurs universelles portées par le féminisme, combat progressiste pour l'égalité et la laïcité.

PMA, BON BEN MAINTENANT LA LOI QUOI !



Le président François Hollande, en 2012, et son successeur Emmanuel Macron, en 2017, se sont déclarés favorables à l'ouverture de la Procréation Médicalement Assistée (PMA) aux couples de femmes et aux célibataires. L'attente se fait longue, car celles-ci ne peuvent actuellement recourir à la PMA qu'à l'étranger et à des coûts prohibitifs. Selon la loi bioéthique de 1994, seuls les couples hétérosexuels infertiles ou risquant de transmettre une maladie à l'enfant peuvent bénéficier de la PMA. Cette technique concerne 3,5% des naissances en France, dont 2000 bébés conçus à l'étranger par des couples de lesbiennes.

L'approbation d'une loi autorisant la PMA pour TOUTES les femmes permettrait aux couples de lesbiennes et aux femmes célibataires de sortir enfin de l'illégalité et de pratiques dangereuses. Les femmes, peu importe leur statut civil et leur orientation sexuelle, doivent bénéficier des mêmes droits sur leur corps. C'est aussi sur ce point que commence la liberté des femmes. Il ne s'agit plus d'un débat d'éthique mais d'une exigence d'égalité.

Si le Conseil d'Etat juge actuellement que le refus d'accorder une PMA à deux lesbiennes de fait infertiles, n'est pas contraire au principe d'égalité devant la loi (octobre 2018), le Comité Consultatif National d'Éthique, le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes et le Défenseur des Droits se déclarent quant à eux favorables à l'extension de la PMA aux couples de femmes et aux femmes célibataires. Un projet de loi, encore reporté, est annoncé maintenant à l'été 2019.

Sujet juridique, mais aussi avant tout sujet de société, 75% des Français se disent favorables à l'ouverture de la PMA à TOUTES les femmes.

Nathalie B.

LA CHARGE ÉMOTIONNELLE



La charge émotionnelle, c'est un peu comme la charge mentale, mais pour des choses du quotidien beaucoup moins concrètes que faire le ménage ou la cuisine.

En effet, la charge émotionnelle concerne les émotions et, en l'occurrence, le fait de mettre les siennes de côté, en prenant sur soi en permanence, en se contraignant, et en faisant tout particulièrement attention à celles des autres pour le « bien » de la société.

On demande ainsi aux femmes - inconsciemment la plupart du temps - de mettre tout en œuvre pour que leur entourage se sente bien. Par exemple, lorsque nous recevons, nous devons avoir des petites attentions pour chacun. Cette tâche n'incombe pas aux hommes qui, dans la majorité des cas, n'ont pas été élevés de cette manière.

La charge émotionnelle est aussi présente dans le monde professionnel, où on attend également des femmes qu'elles fassent attention aux autres, à leur bien-être.

Pourquoi les femmes ne refusent pas de faire toutes ces figures imposées ? Tout simplement parce que si elles se rebellent, on ne trouve pas ça normal et on le leur reproche. Car, dans notre société, c'est encore considéré comme leur rôle. Elles doivent mater et être systématiquement compatissantes.

Exigeons donc moins de nous-mêmes et dénonçons sans détours cette discrimination sexiste pour faire accepter à tou.te.s que nous ne sommes pas tenues de prendre en charge systématiquement leurs états d'âme !

Marie

LANCEMENT DU COMITÉ INTERNATIONAL CONTRE LA GPA



L'interdiction mondiale de la maternité de substitution (ou gestation pour autrui) réclamée par 246 associations de défense des droits humains issues de 20 pays dans le monde, regroupées dans le CIAMS (Comité International pour l'Abolition de la Maternité de Substitution) n'a toujours pas été mise à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'ONU. En Septembre 2018, lors de la 73^{ème} session, l'ordre du jour comprenait 30 points dont le 29^{ème} était la promotion des femmes, mais la maternité de substitution comme atteinte grave aux droits des femmes, et son interdiction, réclamée par le CIAMS, n'y figurent pas.

Entre-temps l'Inde a interdit en 2016 la gestation pour autrui quand les commanditaires sont étrangers, ce qui a fait exploser les demandes de naturalisations de parents d'intention originaires de pays riches.

(L'anthropologue Sheela Saravanan souligne en 2018 que „la situation est totalement hors de contrôle en Inde. Comme le marché de la maternité de substitution a été rendu légal, les

mêmes canaux utilisés pour l'exploitation des jeunes filles de zones rurales pauvres de l'ouest de l'Inde vers les grandes villes à des fins de prostitution ou de travail domestique ont été utilisés pour la maternité de substitution. C'est devenu une nouvelle forme de business lucratif pour les exploités“).

L'exemple de l'Inde montre la nécessité absolue d'une interdiction au niveau mondial, que réclame le CIAMS

La Conférence de La Haye de droit international privé, constatant l'essor mondial de la maternité de substitution, a tenté en Février 2018 de lui donner un cadre légal ce qui contribuerait à sa normalisation et empêcherait son abolition.

Florence-Lina

LE FÉMINICIDE DE TARA FARÈS, ANCIENNE MISS IRAK



Le 27 septembre dernier, alors qu'elle est au volant de sa voiture en plein centre de Bagdad, Tara Farès est soudainement talonnée par deux hommes à moto. Ils s'avancent à son niveau. Trois tirs partent en direction de Tara. La moto repart et à aucun moment les deux hommes ne sont interpellés. Tara succombe à ses blessures quelques heures plus tard à l'hôpital. Elle a 22 ans.

Ex-Miss Irak 2014, blogueuse et instagrameuse, Tara vivait à l'"Occidentale", loin des carcans de la société religieuse patriarcale qui l'a vue grandir. Elle aimait conduire, changer de couleur de cheveux, se maquiller, adopter des looks à la mode et partager tout ces instants de vie sur les réseaux sociaux. Tara Farès s'était mariée à 16 ans, pensant qu'un homme lui apporterait la liberté mais avait vite déchanté. Après son divorce et la naissance d'un fils, elle avait alors débuté une carrière dans le mannequinat. Avec plus de 3 millions d'abonné-e-s au moment de sa mort, elle était devenue l'une des figures irakiennes les plus importantes en ligne.

Ainsi donc, deux hommes ont abattu Tara pour la punir de s'être battue pour sa liberté et de vouloir être seule maîtresse de sa vie.

Le meurtre de Tara s'impose comme le 4^{ème} féminicide d'une personnalité en Irak en un an, venant s'ajouter aux disparitions de Souad el-Ali, militante irakienne des droits de l'Homme, Raffif-el-Yasiri, chirurgienne esthétique engagée, et Rasha al-Hassan, directrice d'un centre de beauté.

Toutes ces femmes se sont battues pour mener une vie subversive en faisant preuve d'un courage exemplaire face à leurs bourreaux qui ont voulu les asservir.

Garance

BEYONCÉ EST-ELLE FÉMINISTE ?



6 jeunes femmes sur 10 se disent féministes. Un bon nombre d'entre elles se sont d'ailleurs mobilisées dans le mouvement #MeToo. C'est en pensant à elles que les autrices de "Beyoncé est-elle féministe ? ... et autres questions pour comprendre le féminisme", Margaux Collet et Raphaëlle Rémy-Leleu, disent avoir écrit ce livre. Il s'agit de "transformer cette indignation en action et [de] donner des clés pour mener le combat féministe au quotidien." Plus largement, elles espèrent aussi "pouvoir donner des clés de compréhension et les moyens d'agir à toute personne

qui cherche à décrypter et lutter contre le sexisme."

L'idée de départ du livre, c'est de viser un public jeune avec un titre qui leur parle : Queen B affiche le mot "Féministe" en grand lors de concerts et en parle dans ses chansons, mais qu'est ce que cela veut bien dire venant d'une star ? Quel message véhicule-t-elle ? Il s'agit, pour les autrices, d'expliquer ce mot et les diverses réalités qu'il recouvre. Ces dernières ont d'ailleurs affirmé, lors d'une rencontre autour de leur livre, que chacun-e peut se proclamer féministe et qu'il n'y a pas d'intérêt à valider ou non le féminisme de l'autre. Cela nous diviserait même !

Bien loin de se cantonner à cette cible ado, le livre traite en 10 questions de plusieurs aspects essentiels du combat féministe : son histoire, le sexisme au quotidien, la parité, le sport ou encore l'image des femmes dans la publicité... Dans le chapitre 4 qui pose la question « Où sont les femmes dans les livres d'histoire ? », le mot matrimoine est utilisé et expliqué. On apprend ainsi que ce mot permet de mettre en lumière l'héritage des femmes et qu'il est nécessaire de l'utiliser car, tant, dans les manuels scolaires que dans les noms donnés aux rues, les femmes qui ont fait l'histoire sont invisibilisées.

Pour aller plus loin, on y retrouve aussi des biographies de féministes d'hier

et d'aujourd'hui (d'Olympe de Gouges, grande féministe du XVIII^e siècle, à Pauline Ado, surfeuse, qui dénonce le sexisme dans la manière de filmer les sportives), mais aussi des idées de podcasts, séries et autres références, parmi des chiffres et définitions, et également le nom d'associations partenaires. Enfin, il s'agit aussi d'inviter à l'action, alors, à chaque fin de chapitre, on trouve une liste des possibles actions à mener pour féminiser la société. Le grand plus ce sont les splendides illustrations de Diglee qui viennent rythmer les pages du livre.

Nous sommes très heureuses que ce manifeste d'Osez Le Féminisme !, paru il y a quelques mois, rencontre un beau succès médiatique, qui a d'ailleurs permis à ses autrices de sillonner la France pour le présenter et échanger autour des questions qu'il soulève.

Et même si les fêtes de fin d'année sont passées, "Beyoncé est elle féministe" est toujours un cadeau que l'on peut utilement se faire à soi-même ou que l'on peut offrir à l'occasion d'un anniversaire, que ce soit celui de votre neveu comme celui de votre grande tante.

Jeanne



LE GRAND MOT : MATRIMOINE

Aujourd'hui encore les hommes dominent nos livres d'histoire et laissent ainsi penser que les femmes n'ont pas contribué aux grands comme aux petits événements du monde. Cette invisibilisation des femmes dans l'Histoire a pour conséquence une vision parcellaire de notre héritage culturel, la perte d'une partie de notre passé et nous empêche d'avoir des figures d'identification. Pour y remédier il est nécessaire de rétablir la vérité, de mettre en lumière le rôle et l'histoire de ces femmes qui ont participé activement à la construction de notre monde. Les histoires de femmes ordinaires et extraordinaires ne devraient plus être des exceptions ou des "focus" mais être intégrées dans nos livres d'histoire et dans notre quotidien au même titre que les hommes et avec le même degré d'importance. C'est pour cette raison qu'a été inventé le mot matrimoine. Celui-ci évoque la mémoire des créatrices du passé et la transmission de leurs œuvres. Il permet d'avoir une représentation plus complète et plus juste de notre passé en nous réappropriant une partie de l'héritage dont on nous prive. Nous pouvons tou.te.s participer à la constitution du matrimoine afin d'éviter que l'histoire se répète et que les générations futures soient également privées de l'héritage de leurs mères. En effet, il est possible de défendre le matrimoine chacun.e à son niveau en lisant autant d'auteurs que d'autrices, en contribuant aux biographies de femmes d'exception sur Wikipedia ou en leur rendant femmage en société !

Béatrice

PÉDOCRIMINALITÉ : IMPUNITÉ MASSIVE

124 000 filles subissent des viols chaque année, et 30 000 garçons. Une fille sur 5 et un garçon sur 13 auront subi des violences sexuelles avant leur majorité. Ces chiffres sont édifiants. Ces violences sont massives et répandues dans tous les milieux. Ces violences sont pourtant mal connues : il n'existe pas d'enquête de victimation directe auprès d'enfants. Ces chiffres sont obtenus auprès d'adultes qui rapportent des violences subies dans leur enfance. (CSF 2008, CVS-ONDRP 2012-2015)

Ces violences pédo-criminelles ont pour caractéristiques de plus d'être commises par des personnes censées les protéger : père, grand-père, beau-père, ami de la famille, frère, cousin, ou éducateur, professeur, médecin, prêtre. Bref, le plus souvent une personne adulte connaissant l'enfant, et utilisant son rapport de domination pour agir dans l'impunité.

La stratégie de l'agresseur, telle que décrite par le CFCV, est déployée pour assurer l'impunité des violeurs : l'agresseur cible un.e enfant dans un contexte vulnérable et les isolent (le huis-clos de la maison par exemple...). Il charme puis dévalorise, cajole puis humilie, dans une stratégie de contrôle et d'isolement.

Pour garantir son impunité, l'agresseur va renverser la culpabilité sur l'enfant : « Si tu parles, tu vas détruire la famille, maman va te détester » dira un père pédo-criminel à sa fille.

L'écueil serait de pathologiser les pédo-criminels : des « fous », des « malades » qu'il faudrait soigner. Or la pédo-criminalité n'est pas une maladie, mais une composante structurelle construite et centrale du patriarcat.

L'ÉROTISATION DU CORPS DES ENFANTES

En effet, l'idéal type de « désirabilité » en patriarcat est la mannequin qui a un corps très jeune et gracile, voire maigre ou anorexique, sans hanches, sans fesses. C'est aussi un corps sans poils ; en fait un corps de fille pré-pubère. Cette esthétique de la « femme-enfant » est très présente dans la mode mais aussi dans la pornographie. L'épilation intégrale du sexe féminin et la vaginoplastie (pour réduire les lèvres) imposées aux femmes en pornographie participe à idéaliser une esthétique du sexe féminin qui ressemble à celui d'une enfant, une fente glabre.

Car si le patriarcat inculque aux femmes la haine de soi, la haine de leur corps de femme avec ses rondeurs naturelles; parallèlement le patriarcat érotise le corps des enfants. Il suffit de penser à l'esthétique japonaise de la culture pop et des mangas qui promeut l'écolière à la jupe courte plissée et aux chaussettes montantes comme étant le fantasme masculin ultime. Sur YouPorn, il existe d'ailleurs une catégorie appelée « teen » développant cette esthétique pédo-criminelle.

Les concours de mini-miss, la vente de maquillage dans les magasins de jouets, ou la vente de strings et soutiens-gorge pour des enfants à partir de 6 ans participent aussi à cette culture de pornification des enfants.

Dans la mode, les magazines féminins et les podiums des défilés exhibent des adolescentes sexualisées. Depuis le roman de Nabokov, Lolita, jusqu'aux photographies d'Hamilton présentant des corps d'adolescentes nues dans des poses pornifiantes, la culture pédo-criminelle n'a cessé d'érotiser les corps des filles.

LES PRÊTRES PÉDOCRIMINELS ET LA DEMANDE D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE



Les chiffres récents dénombrent 27 évêques rendus complices de 36 agresseurs et violeurs dans l'église en France et à l'étranger et au moins 433 victimes présumées. Sur ces 27 évêques 6 sont toujours en poste dont le bien connu Cardinal Barbarin, archevêque de Lyon.

En Septembre 2018, un groupe de personnalités a donc demandé une commission d'enquête parlementaire sur la pédophilie dans l'Église en France. Parmi eux, le père Vignon, lanceur d'alerte du cas Barbarin.

Mais, la demande a été rejetée par le Sénat, jugée irrecevable par une majorité d'élus de droite et du centre qui proposent plutôt une mission d'information sur la prévention de la pédophilie dans les « institutions accueillant des enfants ».

Laurence Rossignol a rappelée alors qu'une « Une mission d'information n'a pas les mêmes pouvoirs qu'une commission d'enquête ». Cette dernière permettant de convoquer les personnes jugées, avec obligation de serment, ce qui n'est pas le cas d'une mission d'information.

Philippe Bas (LR) président de la commission des lois du Sénat s'est donc justifié en déclarant : « Notre mission n'est pas d'exhumer le passé de l'Église, nous ne sommes pas des historiens [...] S'il y a des problèmes à régler entre fidèles de l'Église catholique, c'est à eux de mener ce combat » ; sous couvert d'une laïcité sous entendue l'homme estime normal de laisser les victimes mineures aux mains d'une « justice catholique ».

Il n'y aura donc pas d'enquête parlementaire, cependant la Conférence des Évêques de France (CEF), ayant eu lieu deux jours après l'exclusion du père Vignon du tribunal ecclésiastique de Lyon où il officiait, promet une « commission indépendante » sur la pédophilie. Affaire à suivre.

Anne Ronco

Hamilton, qui rappelons-le, a violé un grand nombre des adolescentes qui ont posé pour ces photos.

Les conséquences de cette culture pédocriminelle sont désastreuses pour les filles quant à leur estime de soi (elles sont objectifiées, ramenées à être des objets sexuels dès leur enfance) et à leur sécurité. Nathalie Portman qui avait 13 ans lors du tournage de LEON raconte son calvaire à la sortie du film. Le mail de son premier fan fut une menace de viol, et une radio lança un compte à rebours jusqu'à son 18ème anniversaire date à laquelle il serait enfin légal de la « baiser ».

LA PSYCHANALYSE FREUDIENNE : OUTIL DE PROPAGANDE PÉDOCRIMINELLE.

La psychanalyse freudienne a construit une théorie alibi pour les pédocriminels : le complexe d'Electre, versant féminin du complexe d'Œdipe. Selon la théorie freudienne, la petite fille, atteinte de l'angoisse de la castration d'être née sans pénis (théorie phallocentrée fumeuse... comme si les filles et les femmes n'avaient pas de sexe !) développe une attirance sexuelle pour son père dans l'enfance. Pratique pour dédouaner les pères violeurs de leur responsabilité.

DOLTO, très célèbre et encore respectée psychanalyste pour enfants, déclare par exemple dans la revue Choisir :

« Choisir - Mais enfin, il y a bien des cas de viol ?
F. Dolto - Il n'y a pas de viol du tout. Elles sont consentantes.
Choisir - Quand une fille vient vous voir et qu'elle vous raconte que, dans son enfance, son père a coïté avec elle et qu'elle a ressenti cela comme un viol, que lui répondez-vous ?
F. Dolto - Elle ne l'a pas ressenti comme un viol. Elle a simplement compris que son père l'aimait et qu'il se consolait avec elle, parce que sa femme ne voulait pas faire l'amour avec lui. »
« Choisir - D'après vous, il n'y a pas de père vicieux et pervers ?
F. Dolto - Il suffit que la fille refuse de coucher avec lui, en disant que cela ne se fait pas, pour qu'il la laisse tranquille. »

Dans beaucoup de littérature psychanalytique, l'inceste est vu comme un fantasme infantile; et les souvenirs qui peuvent émerger de l'amnésie traumatique seront considérés par le praticien psychanalytique comme une névrose oedipienne. La psychanalyse participe au déni du vécu de la victime de viol pédocriminel. Au lieu d'une prise en charge des psychotraumas vécus par les victimes, certains psychanalystes renforcent la culpabilité des victimes, par un phénomène d'inversion, typique de la stratégie des agresseurs. C'est ce que raconte très bien le film de Sophie Robert, "Le phallus et le néant".

Dans ce contexte où les enfants auraient des "pulsions sexuelles", et que leur corps est rendu excitant, que l'on peut justifier l'injustifiable : le "consentement" d'enfants à être pénétrés sexuellement. En octobre 2018, a eu lieu par exemple le procès pour viols sur mineur par des pompiers d'une fille de 14 ans. Pendant 2 ans, cette adolescente a été violée régulièrement par plus d'une vingtaine de pompiers de la même caserne de Bourg-La-Reine. Lors du procès, la défense parlera d'une « nymphomane » ; les médecins déclarent la jeune fille « fragile » et ayant « besoin de se faire mal ». L'état de détresse psychologique suite aux viols et les conduites à risques, au lieu d'être caractéristiques des traumatismes endurés, sont devenus, dans une technique d'inversion de la responsabilité, des « excuses » pour les violeurs et des éléments à charge pour la victime. Le parquet décidera d'abandonner les poursuites pour viols estimant le « défaut de consentement » insuffisamment caractérisé.

LE CONTINUUM PÉDOCRIMINEL

C'est dans ce contexte de culture pédocriminelle, que l'agresseur va pouvoir commettre des violences sexuelles en toute impunité. Il arrivera à faire croire à sa victime que c'est elle la responsable, que c'est elle qui l'a "provoqué", permettant ainsi d'inverser la responsabilité et d'assurer son impunité. Les viols pédocriminels s'inscrivent dans ce cadre patriarcal appelé continuum pédocriminel.

Céline PIQUES



PÉDOCRIMINALITÉ ET PROSTITUTION

« L'inceste est la filière de recrutement. On l'entraîne. Et l'entraînement est spécifique et il est crucial : on l'entraîne à ne pas avoir de véritables frontières à son propre corps, à être bien consciente qu'elle n'est valorisée que pour le sexe, à apprendre au sujet des hommes ce que l'agresseur sexuel lui apprend. » déclarait Andréa Dworkin en 1997 à propos de la prostitution.

Selon une étude de la chercheuse Mélissa Farley réalisée dans 9 pays (2003), entre 65% et 95% des femmes en prostitution interrogées avaient subi des viols dans l'enfance, en particulier des viols incestueux. Ce n'est pas une coïncidence : plus souvent en rupture familiale, avec des carences affectives importantes et un développement plus fréquent de conduite

à risques et addictives, une femme ayant subi des viols pédocriminels sera une cible privilégiée des proxénètes qui repèrera sa vulnérabilité. Les conséquences psycho-traumatiques des viols comme la dissociation traumatique lui permettra d'« encaisser » les pénétrations non désirées et les multiples violences sexuelles en se faisant « disjoncter » à chaque viol tarifé. La dissociation post-traumatique est aussi bien psychique que physique, avec des troubles de la sensibilité comme un seuil de tolérance à la douleur élevé. Les états de stress post-traumatiques sont des conditionnements essentiels à la mise en prostitution : dépersonnalisation, décorporalisation, anesthésie émotionnelle et physique (Ref : Memoire Traumatique et Victimologie)

Céline PIQUES

LA PÉDOCRIMINALITÉ PAR INCESTE : DES CRIMES MASSIVEMENT RÉPANDUS ET IMPUNIS

Si les violences sexuelles sont un fait social de première importance qui cible principalement les filles et les femmes, elles sont commises aussi essentiellement dans un cadre de proximité affective et relationnelle. C'est vrai pour les femmes adultes, ça l'est encore plus pour les mineures, le continuum des violences sexuelles par inceste, des plus sournoises aux plus frontales, constituent donc l'essentiel de la pédocriminalité.

En janvier 2018, l'Observatoire de la protection de l'enfance (ONPE) a publié les chiffres des violences faites aux enfants durant l'année 2017. 19700 plaintes ont ainsi été déposées, 7050 pour faits de viols, 12650 pour harcèlement et agressions sexuelles. 78% de ces plaintes concernent des petites filles et, dans 30% des cas, ces violences sexuelles ont été commises dans le cadre familial.

C'est énorme. Et pourtant, selon l'AIVI (l'Association internationale des victimes de l'inceste), ces chiffres sont très en-deçà de la réalité car plus de 90% des victimes ne portent pas plainte. Et, encore selon l'AIVI, 80% des plaintes sont classées sans suite. L'association avait donc réalisé un sondage en 2009 qui lui avait permis de dénombrer que 6% des Français.e.s avaient été victimes d'inceste dans leur enfance, dont 5% des femmes. Si 4 millions de Français.e.s ont été victimes de ce crime dans leur

enfance et leur adolescence, il constitue donc un aspect essentiel de la lutte contre la pédocriminalité.

L'inceste apparaît comme un fait social majeur, d'autant plus grave que les agresseurs manipulent, selon l'AIVI, le « lien de proximité, d'autorité, de confiance, de dépendance et d'amour » que ressentent les enfants vis-à-vis de leurs parents et de leur famille.

DÉFINIR L'INCESTE : DES STRATÉGIES CRIMINELLES MULTIPLES

De plus, l'inceste est très mal défini. Lorsque ce crime est évoqué, c'est, le plus souvent, dans le cadre d'un viol ou d'une agression sexuelle aggravée.

Cependant, les violences incestueuses sont bien plus larges que le viol et l'agression sexuelle. Elles peuvent prendre la forme, par exemple, du « nursing pathologique » pour reprendre les mots d'Isabelle Aubry, présidente et fondatrice d'AIVI, dans le cadre duquel, « sous couvert d'actes d'hygiène ou de soins, l'agresseur [commet des violences] en pratiquant des toilettes vulvaires trop fréquentes, des lavements, des prises de température inutiles [...] » Et l'inceste peut aussi se traduire par le fait d'avoir des rapports sexuels devant son enfant ou de les lui raconter, de le photogra-

LES CHATOUILLES



Si le titre fait sourire, sous ce qualificatif léger se cache une histoire tragique. Celle, intime, de la réalisatrice et de tous les enfants victimes d'abus sexuels. Entremêlé de poésie, de danse et de scènes parfois fantastiques, « Les Chatouilles » est saisissant. Le personnage d'Odette Lenadant, interprété par Andréa Métayer, ne parle pas des abus. Un mutisme qui l'empêche d'exprimer les violences qu'elle subit, faisant de la danse son seul langage.

« - Ca me fait mal !
- Mais non ça fait du bien les chatouilles. Faut pas pleurer. »

Dans ce simple échange entre la victime et son agresseur, on ressent la vulnérabilité de la première et la puissance psychologique du second. Cet homme la manipule, se fraye un chemin dans la vie intime d'une fillette privée d'amour et d'attention.

Véritable analyse psychologique, le film met le doigt sur les étapes vécues par la victime d'un viol : le déni, puis l'envie de comprendre et, enfin, de parler. Ce moment où l'on pose les mots, où l'on qualifie ce qui s'est passé, où l'on parle de viol, où on le dit à ses proches, à la police, à un tribunal.

Sous une capuche et des survêtements trop grands, derrière un ami charismatique et voyou, Odette se cache longtemps. Mais la femme réapparaît peu à peu sous toute cette violence : quittant son survêtement, elle revêt une robe. De l'obscurité elle passe à la lumière lors de son procès et réussit à se réconcilier avec la petite fille qu'elle était. A s'aimer. A aimer.

« Les chatouilles », un film d'Andréa Bescond et Eric Métayer.

Mélo die Cissou

phier nu ou même de partager une seule serviette de toilette pour toute la famille....

L'inceste procède ainsi à un brouillage des limites physiques et entre générations. Avec cette définition, les violences incestueuses concernent donc bien plus d'enfants que les chiffres des viols incestueux, et a fortiori bien plus que les chiffres du nombre de plaintes donnés par l'Observatoire de la protection de l'enfance.

D'autant plus que de nombreux enfants restent des victimes silencieuses car les violences et manipulations des pédocriminels dans le cadre familial sont le plus souvent tues : en effet, par le chantage affectif notamment, leurs victimes sont contraintes de garder le secret pour préserver le système familial (d'ailleurs les dénonciations provoquent souvent l'exclusion de celles-ci du cercle familial).

L'INCESTE, UNE MANIPULATION DANS LE CADRE FAMILIAL TERRIBLEMENT DESTRUCTRICE

L'inceste est terriblement destructeur. De fait, il déclenche, comme toutes les agressions de quelque nature qu'elles soient, une dissociation traumatique. Ainsi, selon les mots de la psychiatre Muriel Salmons, la dissociation traumatique se caractérise par « une anesthésie émotionnelle et des troubles de la mémoire souvent responsables d'amnésie traumatique partielle ou complète des violences subies [...] » car face à un stress extrême représentant un risque vital cardio-vasculaire et d'atteintes neurologiques, le circuit émotionnel disjoncte, l'amygdale cérébrale (qui gère la réponse émotionnelle et donc le stress) est déconnectée et le cerveau produit des anesthésiants (notamment des endorphines), c'est cette anesthésie émotionnelle et physique que l'on nomme dissociation traumatique, elle se traduit par un sentiment d'irréalité, la victime devenant spectatrice de ce qu'elle subit. Cette dissociation traumatique s'accompagne aussi d'une disjonction du circuit de la mémoire, c'est cette mémoire traumatique, non intégrée, qui peut se déclencher à tous moments, même de très nombreuses années après les faits, et qui fait revivre avec la même intensité les violences vécues.

L'inceste est aussi un « meurtre psychique » car, selon l'AIVI, « il crée la confusion dans l'esprit de l'enfant, (...), crée la peur et place la victime dans une constante insécurité. »

Ces conséquences traumatiques très importantes sont le résultat d'un dévoiement total et extrêmement grave par les parents et la famille de l'autorité qu'ils ont sur leur enfant, dont il est très long et très difficile de guérir. En effet, en moyenne, la révélation de ce crime intervient 16 ans après les faits et seulement 30% des cas font l'objet d'une plainte, encore plus rares sont les procès (chiffres AIVI). La guérison est cependant possible en s'adressant à des soignants formés et capables de traiter les psychotraumatismes.

MIEUX TRAITER ET RECONNAÎTRE JUDICIAIREMENT CE CRIME

Néanmoins, les soignants formés restent peu nombreux. De plus, il n'existe pas de reconnaissance dans le droit de ce crime, ce qui ne facilite pas le processus de guérison.

En effet, Le code pénal français ne définit toujours pas l'inceste comme un crime spécifique, ni même comme la preuve de l'intentionnalité de l'agresseur ou comme l'un des éléments constitutifs de la violence, de la contrainte, de la menace ou de la surprise, mises en place par les agresseurs.

Et les circonstances aggravantes qui mentionnent l'inceste, n'indiquent pas toutes les situations possibles : le fait que les agresseurs puissent être des cousins ou la possibilité du harcèlement sexuel par inceste, par exemple.

L'AIVI revendique donc la reconnaissance officielle de ce crime dans la loi, son imprescriptibilité ainsi que, et avec elle de nombreuses associations de protection de l'enfance et des associations féministes (dont Osez le Féminisme !), l'inscription législative claire et précise qu'un enfant ne peut désirer un acte sexuel avec un adulte. Face à l'immense déception créée par la loi du 1er août 2018 contre les violences sexuelles, tout est donc encore à faire pour faire reconnaître ce crime. Mobilisons-nous !

Claire Besné

LA FESSÉE, "ÇA N'A JAMAIS FAIT DE MAL À PERSONNE !"

Va t'on enfin rejoindre les 55 autres pays qui ont osé se positionner à l'encontre des violences éducatives ordinaires (VEO) en votant une loi ? On l'appelle souvent "la loi qui interdit la fessée" et les nombreux défenseurs de ces violences banalisées montrent à quel point les violences patriarcales sont intériorisées. La fessée ou la gifle sont des actes tellement courants qu'on ne les assimile plus à ce qu'ils sont : des violences physiques et des agressions sexuelles. Rien d' "ordinaire" ! Des violences de la part d'une personne plus forte, en charge d'éduquer, de donner confiance, d'élever, sur un être fragile, vulnérable, en construction. En 1977, la pédiatre et psychiatre Françoise Dolto le disait "Il faut qu'on le sache : ce n'est pas de l'éducation !" En effet, si l'on apprend, transmet quelque chose par les coups, ce sont les rapports de domination et l'humiliation. On connaît aujourd'hui les conséquences réelles sur la santé mentale et physique des personnes qui en ont vécu dans leur enfance.

Mais la culture patriarcale est tenace en France. Si bien que nos instances tardent dramatiquement à faire passer cette loi. En 2016, l'ONU nous rappelait à l'ordre afin que nous propositions une loi interdisant ces "violences quotidiennes". En 2017, alors que celle-ci devait être intégrée au projet de loi Égalité et Citoyenneté, elle est censurée par le conseil constitutionnel... Cette fois-ci, espérons qu'elle aboutisse, votée en novembre au parlement, la ministre de la Santé Agnès Buzyn a apporté un franc soutien au texte de loi. Un pas en avant pour les rapports d'égalité !

Marie Aquili

L'ARTICLE 2 DE LA LOI SCHIAPPA FAVORISE LA DÉQUALIFICATION DU VIOL SUR MINEUR.E EN " ATTEINTE SEXUELLE "

On se souvient de la terrible injustice subie par la jeune Sarah, petite fille de 11 ans, en avril 2017 lorsque le viol dont elle a été victime, a été qualifié « d'atteinte sexuelle ». Sarah, élève de 6e, avait été entraînée dans un immeuble alors qu'elle sortait du collège par un homme de 28 ans qui l'avait ensuite violée. Mais elle n'avait pas protesté. Elle avait "suivi" son agresseur et ne s'était pas débattue.

Or aujourd'hui, pour caractériser le viol, il faut prouver la violence, la menace, la surprise ou la contrainte. Le fait que l'enfante a été sidérée, a permis au juge de considérer qu'elle était donc « consentante » ! Le tribunal de Pontoise a retenu le délit d'« atteinte sexuelle », simple délit passible de 5 ans de prison, qui sanctionne le non-respect de la « majorité sexuelle » en France à 15 ans ; tandis que le viol est un crime passible de 20 ans de prison.

COMMENT EN-EST-ON ARRIVÉ LÀ ?

La déqualification dans l'affaire de Pontoise est proprement scandaleuse, et a provoqué une forte mobilisation des associations féministes avec une pétition largement relayée. Osez le Féminisme ! a manifesté dès 2017 devant le Ministère de la Justice pour réclamer une modification de la loi. Les enfants ne peuvent pas « consentir » à un rapport sexuel. Toute pénétration sexuelle sur mineure en deçà d'un certain âge, doit être qualifiée de viol, sans qu'il y ait besoin de prouver la surprise, menace, violence ou contrainte de l'agresseur. Ces revendications étaient en phase avec les recommandations du HCE (Haut Conseil de l'Égalité femmes-hommes) dans son rapport sur le viol en 2016 qui préconisait un seuil à 13 ans.

L'Association Mémoire Traumatique et Victimologie publiait les résultats de l'enquête qu'elle avait mené auprès des français.e.s sur le sujet des violences sexuelles contre les mineur.e.s : 81% des français.e.s sont favorables à l'instauration d'un seuil d'âge de consentement. Dans beaucoup de pays européens, l'âge de non consentement est fixé à 14, 15 ou 16 ans.

LA LOI DU 3 AOÛT 2018 SUR LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES : INDIGNATION AUTOUR DE L'ARTICLE 2

Le président Emmanuel Macron avait solennellement promis le 25 novembre 2017 que la loi contre les violences sexistes et sexuelles comporterait un seuil d'âge à 15 ans. Mais nous avons rapidement déchanté. Cédant sous les réserves du Conseil d'Etat, la secrétaire d'Etat à l'égalité femmes-hommes, Marlène Schiappa, présente un projet de loi qui n'apporte rien de cela. La loi se contente de préciser comment caractériser la contrainte ou la surprise sur mineur.e : soit par « une différence d'âge significative » ou par « l'abus de vulnérabilité de la victime ne disposant pas du discernement nécessaire » dans le cas des mineur.es de moins de 15 ans. Bref, rien de nouveau par rapport à ce que pouvait déjà invoquer le juge. Les termes sont d'ailleurs assez vagues pour laisser libre cours à de multiples interprétations.

AUCUN SEUIL D'ÂGE... ET PIRE : UNE INCITATION À LA DÉQUALIFICATION EN ATTEINTE SEXUELLE !

Ayant abandonné la promesse de renforcer la définition juridique du viol sur mineur.e, le gouvernement avec cette loi renforce au contraire le délit d'atteinte sexuelle, actant donc qu'un.e enfant.e peut consentir à une pénétration avec un adulte. Le texte prévoit ainsi un alourdissement des peines de ce délit : de 5 ans à 7 ans. Et surtout précise que le juge, s'il se trouve confronté lors du procès à des contestations sur la caractérisation du viol, est incité à proposer la requalification en

atteinte sexuelle. Il est certain que cette loi ouvre massivement la voie à une multiplication des jugements comme dans l'affaire de Sarah au tribunal de Pontoise.

IL FAUT REVOIR LA LOI !

Les violences sexuelles ciblent plus de 160 000 mineur.e.s chaque année (130 000 filles et 35 000 garçons sont violé.e.s chaque année par des hommes, à 80% des proches). En France, on compte 4 millions de victimes d'inceste. La loi doit poser un interdit clair sur les violences sexuelles contre les mineur.es. Le gouvernement doit absolument revoir la loi actuelle, et instaurer un réel seuil d'âge pour lutter efficacement contre les pédocriminels. Stop à l'impunité !

Céline Piques et Marie Aquili

Les violences sexuelles ciblent plus de 160 000 mineur.e.s chaque année [...]. En France, on compte 4 millions de victimes d'inceste.

VIRGINIA WOOLF, UNE AUTRICE PRÉCURSEUSE



Virginia Woolf (1882-1941) est une femme de lettres anglaise de l'entre-deux guerres. Elle est la neuvième autrice à entrer dans la Pléiade en 2012.

Son essai *A room of One's Own* (une chambre ou un lieu à soi selon les traductions), paru en 1929, fait partie des ouvrages incontournables du féminisme.

UNE VIE MARQUÉE PAR LES ÉPREUVES

Sa famille regroupe huit enfants de trois mariages différents ; Virginia en est la septième. Elle reçoit un enseignement à domicile donné par son père (écrivain), ce dont elle gardera un souvenir de profonde frustration de n'avoir pu « jouer, courir, se chamailler, dire des gros mots » comme les autres enfants de son âge.

La mort de sa mère, décédée de la grippe alors qu'elle n'avait que 13 ans, et celle de sa demi-sœur Stella deux ans plus tard, la plongent dans sa première dépression.

En 1904, elle est internée pour la première fois après le décès de son père. Par la suite, elle connaît de nombreuses périodes de mélancolie, dues aux abus sexuels commis par deux de ses demi-frères ; et sera internée à plusieurs reprises.

LE SUCCÈS LITTÉRAIRE

En 1912, elle épouse l'écrivain Leonard Woolf. En 1915, son premier roman est publié ; par la suite, elle continue d'écrire des essais et romans explorant des thèmes féministes et rencontre le succès auprès du public et des critiques. En 1917, le couple crée la Hogarth Press, maison d'édition qui publiera la plupart de ses œuvres.

Elle contribue de manière novatrice à la mise en forme du roman anglais. L'une de ses caractéristiques est le ton de dialogue, d'un style complice qu'elle établit avec son lectorat à qui elle s'adresse quasi-personnellement. Toute son œuvre est fortement inspirée de sa propre vie et des êtres qu'elle a côtoyés : son frère Thoby, sa mère et Vita Sackville-West, son amante de longue date.

L'écriture est pour elle un véritable rempart contre son mal de vivre.

A 59 ans, elle se suicide par noyade dans une rivière du Sussex, près du domicile conjugal.

SA CONTRIBUTION AU FÉMINISME

A room of One's Own rassemble une série de conférences données en 1928 à l'université de Cambridge sur le thème des femmes et de la fiction. Ce sujet soulève une autre question, celle du lieu (une chambre dont la porte doit être pourvue d'une serrure) et de l'argent (500 livres de rente), qui donne son titre à l'essai : « Une femme doit avoir de l'argent et un lieu à elle si elle veut écrire de la fiction. »

Son livre pointe le système de domination qu'est le patriarcat. Aussi, la romancière analyse finement les mécanismes d'oppression des femmes.

Elle évoque la non-mixité dans les universités imposée à son époque comme une façon d'avoir une parole libre : « Nous sommes entre femmes, vous me le garantissez ! »

Elle traite aussi du matrimoine : « C'est à travers la pensée de nos mères que nous pensons si nous sommes femmes. »

Un autre constat qu'elle dresse : « presque sans exception, les femmes nous sont données dans leurs rapports avec les hommes. » Cette observation reste aujourd'hui particulièrement vraie. Et notamment dans le milieu du 7ème art avec le fameux test de Bechdel-Wallace.

Woolf s'attarde sur les contraintes liées au mariage, à la charge des enfants et du ménage, ne laissant plus le temps aux femmes de se consacrer à l'écriture. On parlerait aujourd'hui de « charge mentale ».

Tous ces thèmes que les féministes de ce début de XXIème siècle connaissent bien, ont été évoqués par Virginia Woolf 90 ans plus tôt. Elle fait partie intégrante de notre matrimoine.

Maya Forbin

INTERVIEW DE MIREILLE BOUSKÉLA

LES PSYCHOLOGUES ET LE SOIN DE LA PSYCHÉ EN PSYCHOTRAUMATOLOGIE



Mireille Bouskela est vice-présidente du Syndicat des Psychologues en exercice libéral. Elle a été la responsable de la première consultation en victimologie/psychotraumatologie, intersectorielle créée par le Dr Archambault en 1996, chef de service de psychiatrie.

OLF : Qu'est-ce que la psychotraumatologie ?

M.B. : C'est une discipline qui s'est développée avec les traumatisés de la première guerre mondiale. Elle a été transposée dans le civil et, en 1994[1], est créée la première consultation en psychotraumatologie à Paris sous le nom de Centre de psychothérapie des victimes. Elle a été développée après les attentats du RER à la station St Michel.

OLF : Les psychologues sont-ils formés à la psychotraumatologie ?

M.B. : Oui ! La psychotraumatologie fait partie de la psychopathologie[2], ensei-

gnée par les universités françaises de psychologie. Sont au programme, les processus psychiques humains et leurs diagnostics ; l'étude de la psychopathologie clinique (pathologies psychiques, psychotraumatologie) ; l'étude de la psychodynamique (fonctionnement et organisation de la pensée : ce que la personne pense et comment elle pense, les conflits conscients et inconscients). Des stages sont effectués en institutions spécialisées.

OLF : Les psychologues doivent-ils être psychothérapeute pour traiter un psychotraumatisme ?

M.B. : Tout psychologue diplômé de l'université est psychothérapeute. Il doit s'inscrire à l'Agence Régionale de Santé, pour exercer, où il reçoit un numéro professionnel. Ce numéro désigne à la fois le titre de psychologue et celui de psychothérapeute.

OLF : Comment savoir si un-e professionnel-le est bien psychologue ?

M.B. : Un numéro Adeli est attribué à tout psychologue. Il peut figurer sur la carte professionnelle et sur les factures. Toute personne peut vérifier l'inscription dans le fichier ADELI en appelant l'Agence Régionale de Santé. De plus, un Code de déontologie encadre l'exercice du métier.[3]

OLF : Soigner un psychotraumatisme vécu par une femme, est-ce la même chose que soigner un cerveau ?

M.B. : Non. C'est la femme dans sa dimension d'être au monde, psychique et physique, qui est reçue par le-la psychologue et non un cerveau ! Elle est sujet à part entière. Le développement des neu-

rosiences peut amener à croire qu'il suffit de soigner le cerveau. Or la personne ne se réduit pas à de la matière grise. Sa psyché se traduit par l'expression de ses paroles, de ses affects, de ses émotions, de ses comportements et autres manifestations psychologiques, lesquelles peuvent parfois avoir des retentissements sur le physique. C'est alors ce que l'on appelle la psychosomatique.

OLF : Comment la personne qui a vécu un trauma est-elle accueillie ?

M.B. : Une femme qui souffre d'un psychotraumatisme est invitée à dire, à exprimer avec ses mots ce qu'elle vit, ressent, et ce qui lui est arrivé. Elle entre, en tant que sujet, dans une démarche volontaire de se soigner. Elle est aussi entendue et comprise par la psychologue. Par conséquent, une patiente qui a un sentiment de culpabilité, aussi surprenant soit-il après avoir subi des violences, sera écoutée. Son sentiment ne sera donc ni occulté, ni nié, mais au contraire recueilli et « travaillé ».

OLF : Les psychologues sont-ils médecins ?

M.B. : La psychologie ne fait pas partie du domaine médical. Les psychologues, en France, ne prescrivent pas de médicaments et ne qualifient pas la souffrance psychique psychologique de maladie.

**Propos recueillis
par Florence Gomi**

Faire attention aux intitulés trompeurs

L'information directe du public sur ce qu'est un ou une psychologue est insuffisante. De fausses informations peuvent être diffusées ; de faux professionnels s'intitulent "psy", "psycho-praticiens", "thérapeute", "coach" ou "expert en psychologie". Les femmes fragilisées sont en souffrance psychique. Elles peuvent être exposées par conséquent à des pratiques sauvages et des dérives sectaires[4].

[1] <http://www.thyma.fr>, La revue francophone de victimologie

[2] <https://www.lareponsepsychologie.fr>, Des infos, des conseils, des renseignements pratiques sur la maladie psychique

[3] <http://www.psychologues-psychologie.net>, Fédération française des Psychologues et de Psychologie

[4] <http://syndicat-spel.fr>, site internet du Syndicat des Psychologues en exercice libéral

AIVI, LIBÉRER LA PAROLE DES VICTIMES DE L'INCESTE, ENFIN !



Une association qui s'illustre particulièrement en matière de lutte contre la pédocriminalité actuellement est AIVI, pour les non initié.e.s c'est l'Association Internationale des Victimes de l'Inceste. Fondée en 2000 par Isabelle Aubry, une survivante de l'inceste, cette association est animée par un groupe de survivant.e.s de l'inceste français-e-s, canadien-ne-s et belges.

« Donnons-nous enfin la parole ! », le slogan de l'association est clair, elle se donne pour mission de libérer les victimes de l'inceste de leur lourd secret. Pour cela, elle

organise des groupes de parole de survivant.e.s dans les grandes villes des pays dans lesquels elle est implantée. Et sur son site Internet, les survivant.e.s peuvent également s'exprimer : en échangeant sur un forum et/ou en publiant leur témoignage.

Mais libérer la parole des victimes de l'inceste, c'est aussi leur donner une plus grande visibilité. Pour aider les victimes qui n'osent pas encore parler, pour sensibiliser le grand public et les acteur.trice.s politiques à la question.

Ainsi, pour les premier.ère.s, Isabelle Aubry a publié plusieurs livres qui se veulent des recueils de témoignages (issus des groupes de paroles et des publications sur le site Internet) pour les accompagner dans leur parcours de guérison : Comment j'ai surmonté l'inceste, Vivre en couple après l'inceste ou encore Être parent

après l'inceste. Un congrès international rassemblant victimes et professionnel.le.s est aussi organisé chaque année à Paris.

Ensuite, en vue de sensibiliser le grand public et les politiques à cette grave violence, l'association se mobilise à travers des pétitions, des colloques mais aussi de larges campagnes médiatiques et des prises de position par rapport aux politiques menées sur les réseaux sociaux et dans la presse. Une des dernières en date : l'association a co-signé la tribune parue dans le Journal du Dimanche contre la loi Schiappa.

AIVI est une belle association dont il faut saluer le travail accompli et soutenir sans relâche dans les combats encore (nombreux !) à mener.

Claire Besné

CHRONIQUE DU SEXISME ORDINAIRE

LE SEXISME DANS LE SPORT

Chère Serena,

Je vous écris à la suite de l'outrage que vous avez porté au monde du tennis en osant porter cette combinaison noire qui épousait parfaitement vos formes. Quelles qu'aient été vos intentions mal placées, je ne peux tolérer être perturbé par le corps mis en valeur d'une joueuse alors que je regarde un tournoi de tennis. Tranquillement affalé sur mon

canapé, ma bière posée sur ma bedaine et mes chips posées à côté de moi, vous m'avez empêché de me concentrer, voyez-vous je ne peux vous concevoir que comme objet sexuel.

Vous ne serez toujours à mes yeux que débutante et non expérimentée, qu'une amatrice et non une professionnelle. Cela s'avère être vrai pour vous mais aussi pour toutes vos collègues sportives féminines. Notre cher ex-ministre des sports, David Douillet, proclamait en 1998 " Pour moi, une femme qui se bat au judo ce n'est pas quelque chose de naturel, de valorisant. Pour l'équilibre des enfants, je pense que la femme est mieux au foyer ". Eh bien je partage l'avis de mon cher David. Restez chez vous Serena et incitez vos consœurs à faire de même.

Certes les joueurs du XV de France empochent 38 000€ en participant au Tournoi des six Nations contre 3500€ pour les femmes pour la même compétition, certes l'équipe de France de football féminine est chaque année dans le top 5 mondial mais encore très peu de matchs sont retransmis sur les grandes chaînes nationales malgré les améliorations récentes, certes les femmes ne représentent que 12,5% des présidents de fédérations, certes les cameramen et réalisateurs dans les stades montrent les jeunes femmes supportrices uniquement lorsqu'elles ont un « physique agréable » lorsqu'ils filment les publics des stades, certes 49% des jeunes filles âgées de 14 à 20 ans abandonnent leur pratique sportive durant leur adolescence contre 30% pour les garçons puisqu'elles sont souvent peu soutenues ou largement critiquées ou encore peu accompagnées pour faire face aux complexes ; mais tout de même Serena, très honnêtement, cette idée de sexisme est infondée !

Alors arrêtez donc avec vos plaintes et vos revendications multiples qui m'épuisent. Emportées par une fougue inutile de contestations, vous oubliez trop souvent que vos prouesses sportives ne peuvent être que plus faibles que celles des hommes et que, si vous êtes ici, ce n'est que grâce à vos coachs masculins ou vos maris (trop) permissifs. Concentrez-vous sur des choses plus importantes et dites à vos acolytes du rugby et des sports de combat d'exercer des sports plus féminins. Comptez sur moi pour vous remettre à votre place auxiliaire dès qu'il le faudra.

Machistement vôtre,
Un homme inquiet pour sa virilité.

Marguerite T.



SORCIÈRES, LA PUISSANCE INVAINCUE DES FEMMES. MONA CHOLLET



Dans son dernier livre *Sorcières, la puissance invaincue des femmes*, Mona Chollet tient avant tout à revenir sur le contexte de la “chasse aux sorcières”.

Alors que ce phénomène est souvent évoqué de manière romanesque et fantastique, il s'agit en réalité de crimes misogynes à l'atrocité méconnue. Des dizaines de milliers de femmes ont été accusées, humiliées, torturées, tuées, brûlées. Ces crimes prennent une véritable ampleur pendant l'époque moderne (de 1560 jusqu'à la fin du 18ème) et non, comme on le pense souvent, au Moyen Âge. De plus, l'écrasante majorité des condamnations ont été le fait de cours civiles par des juges laïques et non par des inquisiteurs.

Ces femmes, issues des classes populaires, se retrouvaient entre les mains d'institutions entièrement masculines. Et pourquoi étaient elles accusées d'une mauvaise moisson, d'un virus et d'autres scénarios obscurs ? Parce qu'elles étaient femmes. Femmes célibataires, veuves, vieilles, guérisseuses, savantes, femmes différentes, femmes dont “la tête dépassent” comme le dit Mona Chollet.

LA SORCIÈRE OU UNE VIE À SOI

Aujourd'hui la guerre contre les femmes marginales a bien changé, elle a pris d'autres visages, mais on suspecte toujours et encore les femmes qui ne sont pas ce que la société attend d'elle. Trois figures de femme sont décryptées dans cet ouvrage : les femmes seules (sans hommes dans leur vie : veuves ou célibataires), les femmes sans enfants et la femme âgée.

Le livre de Mona Chollet fait un bien fou, il décrypte comment la femme libérée des injonctions et autonome dérange, mais donne surtout une pléthore de figure de femmes qui ont fièrement osées être les femmes qu'elles voulaient être, libérées des injonctions sociales. On y découvre de nouveaux modèles identificatoires et de nouveaux possibles. “L'autonomie, (...) n'est pas l'absence de liens mais la possibilité de nouer des liens qui respectent notre intégrité, notre libre arbitre, qui favorisent notre épanouissement au lieu de l'entraver, et cela quel que soit notre mode de vie, seule ou en couple, avec ou sans enfants. La sorcière est “le seul archétype féminin qui détient un pouvoir par elle même. Elle ne se laisse pas définir par quelqu'un d'autre. Épouse, soeur, mère, vierge, putain : ces archétypes sont fondés sur les relations avec les autres. La sorcière, elle est une femme qui tient debout, toute seule.” Pam Grossman(1).

Enfourchez ce puissant livre de Mona Chollet et soyez la sorcière... la femme que vous désirez être !

Marie Aquili

PS: Osez le Féminisme est cité en page 48, :) on est fières.

A lire aussi : *Beauté fatale* et *Chez soi* (éd Zones/La Découverte en 2012 et 2015)

(1) Pam est écrivaine et enseignante de pratique et d'histoire de la magie. Elle est l'animatrice du podcast “The Witch Wave” et l'auteur de “Réveiller la sorcière: réflexions sur les femmes, la magie et le pouvoir” (Gallery Books, 2019) et “What Is A Witch” (Tin Can Forest Press).

**Vous souhaitez recevoir le journal,
participer à sa rédaction ou à sa diffusion ?**

CONTACTEZ-NOUS

Envoyez vos coordonnées
contact@osezlefeminisme.fr
www.osezlefeminisme.fr

Comité de rédaction : Claire Besné
Logo : Mila Jeudy
Maquette : Marie Aquili et Lucie Contevelle
Éditrice : Osez le Féminisme !
Directrice de publication : Raphaëlle Rémy-Leleu
Dépôt légal : Bibliothèque Nationale de France
ISSN2107-0202 – Imprimerie : Online Printers